



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

CABINET DU PREFET

SERVICE DE L'INFORMATION ET DE
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE, LE 18 MARS 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE N°3

LEVÉE INTERDICTION DE CIRCULATION DES VEHICULES
DE PLUS DE 7,5 TONNES SUR L'A 48
le 18 mars 2013

La préfecture de l'Isère a levé l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur l'A 48 dans les conditions suivantes :


- interdiction de dépasser
- limitation de la vitesse à 70 km/h

Conseils de comportement :


- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez vous sur les conditions de circulation auprès du centre de circulation routière CRICR (site Bison Fûté), écoutez la radio.
- Consultez l'évolution de la situation sur le site Internet de Météo France : <http://france.meteofrance.com>


Une information régulière de la situation sera émise par la Préfecture de l'Isère.

CONTACT PRESSE

 04 76 60 34 00

CONTACT PRESSE

 04.76.6034.00

 04.76.60.32.37



communication@isere.pref.gouv.fr